

ATTENTION: les mandats enregistrés avant le 27/02/2017 sont honoraires à la charge de l'acquéreur:  
soit 4,31 % TTC du prix de vente avec un minimum de 5000,00 € TTC

### HONORAIRES TTC au 27 février 2017 (TVA au taux en vigueur de 20%)

VENTE	Modalités	à la charge de
Appartement, maison, terrain	4,31 % du prix de vente avec un minimum de 5000,00 €	vendeur
Garage	9,09 % du prix de vente avec un minimum de 1500,00 €	vendeur
Autres locaux	5,66 % du prix de vente avec un minimum de 7000,00 €	vendeur
LOCATION	Modalités	à la charge de
<b>Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)</b>		
entremise et négociation	5 % de 1 mois de loyer	bailleur
visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	80 % de 1 mois de loyer 80 % de 1 mois de loyer plafonnés à 10 € / m <sup>2</sup> en zone tendue, 8 € / m <sup>2</sup> en zone non tendue	bailleur locataire
état des lieux location vide	15 % de 1 mois de loyer 15 % de 1 mois de loyer plafonnés à 3 € / m <sup>2</sup>	bailleur locataire
état des lieux location meublée	3 € / m <sup>2</sup> 3 € / m <sup>2</sup>	bailleur locataire
<b>Locaux de droit commun vides (négociation, rédaction de bail, état des lieux)</b>	100 % de 1 mois de loyer	bailleur
<b>Locaux de droit commun meublés (négociation, rédaction de bail, état des lieux)</b>	100 % de 1 mois de loyer 120 % de 1 mois de loyer	locataire locataire
<b>Locaux professionnels (négociation, rédaction de bail, état des lieux)</b>	200 % de 1 mois de loyer	locataire
<b>Garage (négociation, rédaction de bail, état des lieux)</b>	100,00 € 100,00 €	bailleur locataire
GESTION	Modalités	à la charge de
<b>Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 06/07/89)</b>	6,00 % de tous les encaissements	bailleur
<b>Locaux d'habitation meublés</b>	7,00 % de tous les encaissements	bailleur
<b>Locaux professionnels ou commerciaux</b>	6,00 % de tous les encaissements	bailleur
<b>Garage</b>	15,00 % de tous les encaissements	bailleur
<b>Garantie des Loyers impayés</b>	3,00 % de tous les encaissements	bailleur
<b>Honoraires de gestion loyers impayés</b>	0,47 % de tous les encaissements	bailleur
<b>Ouverture dossier contentieux locataire</b>	50,00 €	bailleur
<b>Ouverture dossier de sinistre assurance</b>	100,00 €	bailleur
<b>LOCATION (dans le cadre d'un mandat de gestion)</b>		
<b>Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)</b>		
entremise et négociation	5 % de 1 mois de loyer	bailleur
visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	60 % de 1 mois de loyer 60 % de 1 mois de loyer plafonnés à 10 € / m <sup>2</sup> en zone tendue, 8 € / m <sup>2</sup> en zone non tendue	bailleur locataire
état des lieux location vide	15 % de 1 mois de loyer 15 % de 1 mois de loyer plafonnés à 3 € / m <sup>2</sup>	bailleur locataire
état des lieux location meublée	3 € / m <sup>2</sup> 3 € / m <sup>2</sup>	bailleur locataire
<b>Locaux de droit commun vides (négociation, rédaction de bail, état des lieux)</b>	100 % de 1 mois de loyer	bailleur
<b>Locaux de droit commun meublés (négociation, rédaction de bail, état des lieux)</b>	100 % de 1 mois de loyer 120 % de 1 mois de loyer	locataire locataire
<b>Locaux professionnels (négociation, rédaction de bail, état des lieux)</b>	200 % de 1 mois de loyer	locataire
<b>Garage (négociation, rédaction de bail, état des lieux)</b>	100,00 € 100,00 €	bailleur locataire